

Affaires courantes

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Horner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai demandé le consentement de la Chambre, et non son consentement unanime. Par conséquent, comme quelqu'un s'y est opposé, pourrions-nous dire que la motion est adoptée, avec dissidence?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a besoin du consentement unanime de la Chambre, parce qu'il n'a présenté sa motion qu'aujourd'hui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la Chambre respecte certaines procédures qu'elle connaît d'ailleurs très bien. Si un député donne avis qu'il proposera une motion dans le courant de la journée, en voulant dire quand l'occasion se présentera, il peut le faire. Il n'a pas alors besoin du consentement unanime de la Chambre, puisqu'il a donné avis.

Dans le cas présent, j'imagine que le député n'a pas donné avis. Il aurait eu du mal à le faire, puisqu'il a déposé les rapports aujourd'hui même. Mais ce sont les députés de son côté de la Chambre, les députés conservateurs, qui lui ont refusé le consentement unanime, pas nous.

M. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député de Mississauga a demandé le consentement unanime de la Chambre relativement à une motion d'acceptation d'un rapport du Comité de la justice à propos du rapport Weir et l'évasion en Alberta de Daniel Gingras.

Vous avez demandé le consentement unanime, monsieur le Président, et je tiens à faire consigner le fait que ce sont les députés conservateurs qui ont refusé le consentement unanime afin d'examiner un problème qui revêt beaucoup d'importance pour les résidents de l'Alberta et, à vrai dire, pour tous les Canadiens, soit l'échec monumental du gouvernement en ce qui concerne l'application du Code criminel.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres motions? Nous passons maintenant aux pétitions.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE CENTRE DE RECHERCHE DE L'ABITIBI-PRICE À
JONQUIÈRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer en cette Chambre une pétition de près

de 18 000 noms, laquelle a été parrainée par les dirigeants du Syndicat des employés professionnels et de bureau de la compagnie Abitibi-Price de Jonquière, et ce, sous la présidence de M. Daniel Maltais. Tous ces pétitionnaires demandent, par l'entremise du Parlement, que les dirigeants de la compagnie Abitibi-Price prennent les mesures nécessaires pour maintenir à Jonquière son centre de recherche.

Monsieur le Président, je me joins également aux voix de notre population et de tous les employés de la compagnie Abitibi-Price pour demander aux dirigeants de celle-ci de traduire en des gestes tangibles l'ouverture qu'ils ont faite récemment afin d'effectuer à Jonquière une recherche d'excellence, compatible avec leurs besoins.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): En conformité de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de quelque 8 000 résidents de Windsor et de la région. Sauf erreur, ces signatures portent à quelque 40 000 le nombre des signatures figurant sur des pétitions déposées aujourd'hui en provenance de résidents de Windsor.

Étant donné que la station de télévision de Windsor de la Société Radio-Canada est la seule qui soit située dans la région de Windsor—Essex et qu'elle fournit un service tout à fait irremplaçable aux résidents de la région, qui est dominée par ailleurs par la radio et la télévision américaines, les pétitionnaires demandent au Parlement de demander à la Société Radio-Canada de faire l'impossible pour remettre en service la station de télévision de Windsor.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 700 électeurs d'une magnifique circonscription du nord de l'Ontario, Parry Sound—Muskoka, concernant la fermeture prochaine du bureau de poste d'Emsdale.

En s'adressant directement au Parlement, les signataires expriment une conviction que partagent beaucoup de Canadiens, celle que la Société canadienne des postes applique une politique discriminatoire envers les habitants des régions rurales du pays en fermant les bureaux de poste qui les desservent.

Les signataires demandent humblement au gouvernement de cesser de pénaliser le Canada rural en donnant ordre aux Postes canadiennes de mettre un terme à sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux. De plus, ils demandent respectueusement le rétablissement d'un service postal du même niveau et de la même qualité